

Questions orales

Nous avons communiqué avec le gouvernement polonais. Nous avons vu l'ambassadeur de Pologne au Canada, et je compte le revoir aujourd'hui. Nous avons demandé au gouvernement polonais de faire preuve de modération. Voilà le message que je donnerai à nouveau aujourd'hui à l'ambassadeur quand je le verrai.

Des voix: Bravo!

LES COMMUNICATIONS AVEC L'AMBASSADE CANADIENNE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si, en plus d'avoir invité le gouvernement polonais à la modération, le gouvernement du Canada a déploré les mesures prises au cours de la fin de semaine. Avons-vous fait connaître nos vues à ce sujet? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si nous pouvons communiquer librement avec notre ambassade en Pologne? Le gouvernement est-il certain que tous les citoyens canadiens résidant en Pologne sont en sécurité? Si nos communications avec notre ambassade laissent à désirer, comment le gouvernement peut-il affirmer qu'ils le sont ou qu'ils ne le sont pas?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, depuis le début de la crise, nous avons communiqué avec notre ambassade par des voies indirectes, ce qui nous a quand même permis d'apprendre que, d'après le personnel de l'ambassade, tous les Canadiens sont en sécurité. En fait, dans les messages qu'elles ont adressés tant à Varsovie qu'ici, les autorités polonaises ont fait savoir que les étrangers ne seraient pas touchés, sauf en ce qui concerne leurs déplacements à l'intérieur du territoire polonais. J'ai l'intention d'exprimer aujourd'hui à l'ambassadeur de Pologne notre inquiétude et notre désapprobation face aux mesures qui ont été prises par son gouvernement.

LES VENTES DE DENRÉES À CRÉDIT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, au sujet des citoyens canadiens en voyage en Pologne, bien des gens qui ont des parents en Pologne s'inquiètent de la situation. La réponse du ministre ne me semble pas devoir dissiper leurs inquiétudes. En ce qui nous concerne, nos communications avec l'ambassade sont mauvaises. Le ministre dira-t-il à la Chambre quelles mesures sont prises pour que nous puissions communiquer avec notre ambassade le plus rapidement possible, afin de savoir à quoi nous en tenir?

Dira-t-il à la Chambre si le gouvernement a envisagé de prendre les mêmes mesures que les États-Unis? Le ministre sait que les États-Unis ont suspendu toute aide alimentaire à la Pologne avant de savoir exactement ce qui se passe. Envisageons-nous de modifier les conditions de nos ventes de grain à crédit et nos arrangements actuels en matière de pêche, par exemple, ou bien a-t-on écarté ce genre de mesures?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nos communications ont été coupées, croyons-nous, par le gouvernement polonais. Dans

les deux cas, nous lui avons fait de vives protestations. Je me propose en outre de demander aujourd'hui que les communications soient rétablies afin que nous puissions répondre au type de questions que pose le député.

En ce qui concerne le programme américain d'aide alimentaire, je tiens à préciser à la Chambre que nous n'avons pas, comme d'autres pays, d'importants excédents de denrées alimentaires et que nous ne fournissons pas d'aide alimentaire comme telle à la Pologne. Nous avons toutefois conclu avec ce pays des marchés céréaliers à long terme que nous finançons selon une formule de compromis. Nous n'avons encore pris aucune décision, compte tenu de notre ignorance de la situation, au sujet d'une modification quelconque de ces marchés. De toute façon, nous aurons amplement le temps d'ici à la livraison des céréales de considérer attentivement toute mesure qui s'imposerait de notre part.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DE L'AVION PATROUILLEUR À GRANDE AUTONOMIE ORION

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le 8 décembre, le ministre a approuvé l'envoi d'un message à Washington exprimant notre inquiétude au sujet de la décision de la marine américaine d'interrompre le programme P-3 Orion de la société Lockheed. Le ministre a dit que le Canada avait été amené à croire que le programme Orion se poursuivrait jusqu'en 1990 et que notre part des retombées industrielles du marché pour l'avion patrouilleur à grande autonomie comprenait la cellule et les systèmes de l'Orion, ce qui aurait créé 2,000 emplois pendant les années 80. Le ministre vérifiera-t-il s'il y a eu rupture de contrat? Si oui, quelle mesure le gouvernement compte-t-il prendre à ce sujet?

● (1420)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, le député parle d'une proposition de l'administration américaine visant à suspendre le programme P-3 Orion pour cinq ans. Sauf erreur, elle n'a pas encore pris de décision définitive. C'est pourquoi je me suis empressé d'exprimer au secrétaire américain à la défense notre inquiétude au sujet des conséquences que la remise à plus tard de ce programme pourrait avoir sur l'industrie canadienne. Je le répète, les autorités américaines n'ont pas encore pris de décision définitive. Par ailleurs, c'est avec la société Lockheed que nous avons une entente sur les retombées industrielles. Je crois savoir que la société a déclaré à nos fonctionnaires qu'elle respectera son obligation contractuelle. Étant donné que le marché restera en vigueur jusqu'en 1995, quoi qu'il arrive nous nous attendons évidemment que la société Lockheed remplira ces obligations.

M. McKinnon: Il y a aussi d'autres conséquences pour la défense, pas seulement pour l'industrie.